

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :  
FI-3 - Approbation du  
Compte de Gestion  
2023 –  
Budget Chauffage  
Urbain

**PRÉSENTS** : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

**REPRÉSENTÉS** : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

**ABSENTS** : Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

\_\_\_\_\_

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal du résultat du Compte de Gestion du Budget Chauffage Urbain pour l'exercice 2023.

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui nous ont transmis les éléments ci-dessous et conformes au Compte Administratif 2023 du Budget Chauffage Urbain :

Objet :  
 FI-3 - Approbation du  
 Compte de Gestion  
 2023 –  
 Budget Chauffage  
 Urbain

**Budget annexe Chauffage urbain**

<b>investissement</b>		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
	réel	174 450.98	230 880.27
	ordre	-	-
	<b>Déficit 2022</b>	<b>173 686.27</b>	<b>-</b>
		<b>348 137.25</b>	<b>230 880.27</b>
<b>fonctionnement</b>		<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
	réel	8 926.11	106 581.25
	ordre	-	-
	<b>Excédent 2022</b>	<b>-</b>	<b>686 019.55</b>
		<b>8 926.11</b>	<b>792 600.80</b>
	réel	183 377.09	337 461.52
	ordre	-	-
	<b>Excédent/déficit</b>	<b>173 686.27</b>	<b>686 019.55</b>
	<b>2022</b>	<b>357 063.36</b>	<b>1 023 481.07</b>

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Chauffage Urbain présenté par le receveur municipal,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget Chauffage Urbain dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

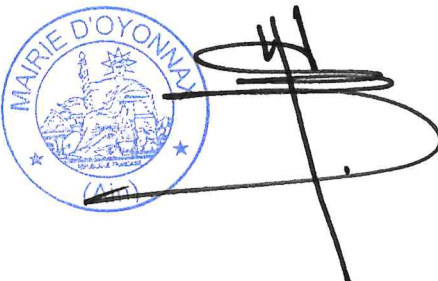


Mairie d'Oyonnax  
(Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
 conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **26 JUIN 2024**
- par sa publication le **26 JUIN 2024**

Le Maire



Mairie d'Oyonnax  
(Ain)